

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT LITTORAL SUD

### Projet de Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

### Enquête publique du 4 Novembre au 9 Décembre 2019

#### OBJET ET DUREE DE L'ENQUETE

Par arrêté n°2019-0006 daté du 07 octobre 2019, M. le Président du Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud a formalisé la mise en œuvre de l'enquête publique unique relative à la Révision du SCOT Littoral Sud, après consultation de la Commission d'enquête.

Cette procédure de révision menée par le Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud a été prescrite par délibération n°19-2015 du 22 mai 2015, complétée par la délibération n°2016-018 du 14 novembre 2016. L'enquête publique se déroulera du lundi 4 Novembre 2019 au lundi 9 Décembre 2019, soit sur une durée de 36 jours consécutifs.

Cette mise en révision du SCOT a été motivée par l'élargissement du périmètre de la Communauté de Communes Albères, Côte-Vermeille, Illibérès aux communes de Bages et Ortaffa (par fusion avec la communauté de communes du Secteur Illibérès) et l'intégration de la commune d'Elne.

Ainsi, au regard des enjeux identifiés en matière d'aménagement du territoire, les objectifs poursuivis par la révision du SCOT Littoral Sud ont été les suivants :

La prise en compte de l'évolution du périmètre du SCOT Littoral Sud et du Chapitre Individualisé valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer.

L'application de la loi Littoral.

L'application de la loi Montagne.

L'intégration de corridors écologiques et de réservoirs de biodiversité et l'établissement de franges urbaines.

L'intégration des questions Inter SCOT afin d'articuler les objectifs des SCOT de la Plaine du Roussillon avec ceux du SCOT Littoral Sud sur les secteurs frontaliers.

La mise à jour des Projets structurants.

L'intégration des nouvelles dispositions réglementaires.

La prise en compte de documents sectoriels.

La mise à jour du diagnostic de territoire.

L'actualisation des objectifs de croissance démographique et de construction neuve.

L'approfondissement et la sécurisation du SCOT.

Ce projet comporte une évaluation environnementale et a fait l'objet de l'avis n°2019AO110 en date du 29 août 2019 de la part de l'autorité compétente en matière d'environnement figurant dans le registre des avis et accords émis compris dans le dossier d'enquête, et consultable sur le site : [www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-r99.html](http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-r99.html)

#### CONSTITUTION DU DOSSIER D'ENQUETE

Le dossier est constitué des éléments suivants :

- Un rappel des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet considéré ;
- Les décisions intervenues dans le cadre de la procédure (délibération n°19-2015 du 22 mai 2015 portant prescription de ce projet de Révision du SCOT ; délibération n°2016-018 du 14 novembre 2016 précisant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation dans le cadre de la révision du SCOT lancée le 22 mai 2015, arrêté n° 2019-0006 du 07 octobre 2019 sur l'organisation de cette enquête publique) ;
- Le schéma de cohérence territoriale issu des travaux de la Révision ;
- Le porter à connaissance de M. le Préfet des Pyrénées-Orientales ;
- Les avis et accords émis par les personnes publiques associées (conformément aux articles L.132-7 et L.132-8 du Code de l'Urbanisme) \* et consultés ainsi qu'une notice ;
- Le bilan de la concertation préalable.

Ce dossier sera accompagné d'un registre d'enquête sur lequel le public pourra consigner ses observations.

\*Les avis des personnes publiques associées transmis en cours d'enquête seront versés dans tous les dossiers d'enquête consultables.

#### CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUETE

Le dossier d'enquête est consultable durant toute la durée de l'enquête publique :

- Au Siège de l'enquête publique unique : **Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud**, 3 Impasse Charlemagne, 66700 ARGELES SUR MER du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h.
- Sur le site internet du Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud : [www.scot-littoralsud.fr](http://www.scot-littoralsud.fr) (rubrique « Enquête Publique »)

- Dans les 2 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), membres du Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud, aux horaires habituels d'ouverture au public :

**La Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès** : 3, impasse Charlemagne, 66700 ARGELÈS-SUR-MER (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00),

**La Communauté de Communes du Vallespir** : 2, avenue du Vallespir, 66400 CÉRET (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00),

- Dans les mairies des communes membres du syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud suivantes, aux horaires habituels d'ouverture au public :

**Argelès-sur-Mer** (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00), **Bages** (du lundi au mercredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 8h00 à 12h00, le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30), **Banyuls-sur-Mer** (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00), **Cerbère** (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00), **Céret** (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30), **Elne** (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00), **Le Boulou** (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00), **Ortaffa** (du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 17h00), **Port-Vendres** (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00), **Saint Jean Pla de Corts** (du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00), **Villelongue dels Monts** (le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, le mercredi de 8h30 à 12h00, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30).

Enfin, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête et pendant toute la durée de cette dernière, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'Enquête auprès du Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud.

#### PRESENTATION DES OBSERVATIONS

Le dossier d'enquête publique est accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par l'un des membres de la Commission d'enquête.

Toute observation portant sur ce projet pourra également être adressée à l'attention du Président de la Commission d'enquête, au siège de l'enquête, par courrier adressé à : Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique, Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud, 3, impasse Charlemagne, 66700 ARGELES SUR MER.

Le public pourra également transmettre ses observations et propositions sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1725>

Ces courriers/courriels seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête au siège de l'enquête à l'adresse précitée (siège du Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud) et seront annexés dès leur réception sur le registre d'enquête publique.

Une fois annexés au registre, les observations sont communicables, pendant toute la durée de l'enquête publique, à toute personne qui en fait la demande (à ses frais) au Syndicat Mixte. Cette règle de communication de toute observation inscrite sur le registre ou annexée à celui-ci, vaut pour chaque commune ou EPCI, et uniquement pour les seuls documents qui se trouvent sur place.

#### COMMISSION D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Tribunal Administratif de Montpellier a, par décision du 30 août 2019, désigné une Commission d'enquête composée de : M. Alain BIEVEZ (Ingénieur militaire, retraité) en qualité de Président, M. Pierre CABARBAYE (Ingénieur TPE, retraité) en qualité de membre titulaire, et Mme Anita SAEZ (Inspectrice des Finances Publiques, retraitée) en qualité de membre titulaire.

En cas d'empêchement de M. Alain BIEVEZ, la présidence de la Commission sera assurée par M. Pierre CABARBAYE.

#### DEMANDE D'INFORMATIONS

Toute information relative au projet de Révision du SCOT ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès du Président du Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud : par courrier (Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud, 3, Impasse Charlemagne, 66700 ARGELES SUR MER) ou par mail ([scotlittoralsud@gmail.com](mailto:scotlittoralsud@gmail.com)) de 8h à 12h du lundi au vendredi et de 14h à 18h le lundi, jeudi, vendredi, (17h le mardi), auprès de Madame Mathilde PUIGNAU TEIXIDO, Directrice du Syndicat Mixte.

#### PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE (Accueil du public)

Le Président ou l'un des membres de Commission d'enquête publique se tiendra à la disposition du public dans les lieux, aux jours et horaires suivants :

<b>ARGELES SUR MER</b> Siège Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud - Salle 1 <sup>er</sup> Etage 3 impasse Charlemagne <b>Mardi 5 novembre de 15h à 18h</b>	<b>Le BOULOU</b> Hôtel de Ville - Salle des Mariages 2, avenue Léon-Jean Gregory <b>Vendredi 8 novembre de 15h à 18h</b>	<b>CERBERE</b> Hôtel de Ville - Salle du Conseil 23, avenue du Général de Gaulle <b>Mardi 12 novembre de 15h à 18h</b>
<b>BANYULS SUR MER</b> Hôtel de Ville - Bureau 6, avenue de la République <b>Mercredi 13 novembre de 14h30 à 17h30</b>	<b>SAINT JEAN PLA DE CORTS</b> Hôtel de Ville - Salle du conseil Square Guy Malé <b>Lundi 18 novembre de 15h à 18h</b>	<b>CÉRET</b> Hôtel de Ville - Bureau 6, Bd Marechal Joffre <b>Mercredi 20 novembre de 15h à 18h</b>
<b>VILLELONGUE DELS MONTS</b> Hôtel de Ville - Salle du Conseil Carer de las Escolles <b>Mercredi 20 novembre de 15h à 18h</b>	<b>PORT- VENDRES</b> Hôtel de Ville - Salle des Mariages 8, rue Jules Pams <b>Mardi 26 novembre de 15h à 18h</b>	<b>BAGES</b> Hôtel de Ville - Bureau 22, avenue Jean Jaurès <b>Mardi 26 novembre de 16h à 18h</b>
<b>ORTAFFA</b> Hôtel de Ville - Bureau 1, place du Clocher <b>Jeudi 28 novembre de 16h à 18h</b>	<b>ELNE</b> Hôtel de Ville - Salle des Mariages 14, Bd Voltaire <b>Jeudi 28 novembre de 15h à 17h</b>	<b>ARGELES SUR MER</b> Hôtel de Ville - Bureau Urbanisme Allée Ferdinand Buisson <b>Mardi 3 décembre de 15h à 18h</b>

#### CLOTURE ET SUITES DE L'ENQUETE PUBLIQUE

A l'expiration de l'enquête publique, le Président de la Commission d'enquête clôt les registres d'enquête qui lui seront remis sans délai, conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Environnement. Le rapport ainsi que les conclusions de la Commission d'enquête seront transmis dans un délai d'un mois au Président du Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud.

Le rapport et les conclusions seront tenus pendant un an à la disposition du public au siège du Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud et aux sièges des 2 EPCI. Ces documents seront également consultables sur le site internet du Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud : [www.scot-littoralsud.fr](http://www.scot-littoralsud.fr) (rubrique « Enquête Publique ») pendant un an.

Cet avis sera affiché au siège du Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud, sur son site internet, ainsi qu'au siège des 2 EPCI et des 25 communes du périmètre SCOT.

#### APPROBATION DU PROJET DE REVISION DU SCOT

A l'issue de l'enquête publique, le projet de Révision du SCOT, le cas échéant amendé suite aux observations de la Commission d'enquête, sera soumis au Comité syndical du Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud en vue d'une décision concernant son approbation.

**Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud**  
3, impasse Charlemagne – 66700 ARGELES SUR MER  
Tel : 04 68 81 63 77 – Fax : 04 68 95 92 78  
[scotlittoralsud@gmail.com](mailto:scotlittoralsud@gmail.com)

[www.scot-littoralsud.fr](http://www.scot-littoralsud.fr)

